L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 3 AOUT 1888.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Garni ou non garni. L'hôtel Trapolin favorablement connu dans le Sud depuis 25 ans—Nos 121, 123 et 125 rue Royale, en face de l'Hôtel Royal. S'adresser à J. B. Trapolin, 35 rue St Charles.
24 juin—1m

A VENDRE.

LE meilleur Gazoline au-dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres.
29 juin—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Christine O'Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,657—Division B.—Attendu que Mme Clara Vatter, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Christine O'Conner, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 12

Succession de M. et Mme Antoni Rappe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,591—Division A.—Attendu que Simon Rappe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Antoni Rappe, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Mme Belle Marshal, femme de A. D. Finlay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,343—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. D. Finlay administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,[illegible]—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29—3 août

Succession de Mme Hattie Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,432—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Noah W. Longshore exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Ernest Pragst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,640—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] de la succession de Ernest Pragst [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—août 4

Succession de Augusta Katzmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,407—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,508—[illegible] Dressel & May [illegible] cession des biens [illegible] May [illegible] le MERCREDI [illegible] 1888 [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] 1888 [illegible] Mme Régina Aronstein [illegible]
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
[illegible]
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible] 1888 [illegible]
Bertha Mohr vs Edward Dietrich [illegible] No 23,517.
[illegible]
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le [illegible] juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
[illegible]
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 29ème jour de mai 1888 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs Mathias W. Soaz—No 23,516—[illegible]
Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour en la ville de la Nlle Orléans, ce [illegible] jour de [illegible] l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.
F. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—[illegible]

L'annuaire de Soards—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est à l'tour de pas moins vingt année.

On ne saurait trop [illegible] le produit de sa vente [illegible] les frais de la publication, c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Aussi doit l'homme d'affaires qui n'a pas encore reçu l'exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les **grands tirages extraordinaires** ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres des mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit aux autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique buvette, comptoirs, installations, etc., au No 145 rue Canal.

Frank Huber, agent, vs. Mme Catherine Moran et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,556—En vertu d'un jugement (en rule) rendu le 1er août 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 14 août 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 145 rue Canal le tout et particulièrement tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, tables, installations, verreries, vaisselles et le stock de vins, liqueurs, whisky, etc. et autres articles appartenant à une buvette de première classe; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 25 "C", borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Rothaas, voyer, étant les numéros vingt-un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces six lignes anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard, par acte pardevant E. Commagère, recorder, en date du 10 septembre 1866, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur le lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24—août 2 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une buvette de première classe, meubles de maison et comptes à recevoir.

Harvey Cree vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 24,558—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 13 août 1888 à 10½ A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 48 rue Magazine.
1° Tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, installations, glacière, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskies, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires.
2° Un lot de meubles de maison.
3° Un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic provisoire.
31 juil—31—août 3 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,339—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 606, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 et mesurant chacun trente-un pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-deux pieds six pouces et quatre lignes. Le lot No onze formant le coin des rues Montegut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, voyer [illegible] 1884 [illegible] annexé à un acte pardevant André, notaire en cette ville, le 29 mai 1884.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de N. A. Lucas d'après un acte passé pardevant John R. Legier, notaire public le [illegible] février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—17 24 31—août 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffres-forts, meubles de bureau, etc.

P. Bourgeois vs J. A. Carpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,526—En vertu d'un ordre de vente daté du 25 juil. 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 6 août 1888, aux heures ci-dessous indiquées de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m. au No [illegible] rue Carondelet:
Deux coffres-forts et un lot de meubles de bureau.
2° A 11 heures a. m. au No [illegible] rue Ste Anne entre Royale et Chartres:
Un lot de meubles de bureau, [illegible] etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
25 juil—25 31 août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 41 A sur un plan dressé par C. Zatmonski, daté le 25 août 1855, et déposé dans le bureau de Jos. E. D. Livaudais, ainsi que le plan de la paroisse Jefferson, le dit ilet maintenant No 1360 étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quattrième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mlle Aimée Vignié, veuve de B. N. Fortier, No 23,637 de la cour civile de district, et par ladite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1871.

2° Une portion de terre située dans le même district et ilet, mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison, quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quattrième, soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple; la dite portion de terre est située environ au centre de l'ilet et est la portion du fond de lots 13 et 14 décrits ci-dessus.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la veuve B. N. Fortier, mentionnée ci-dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres, par acte pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 20 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Ginder vs. John Brosch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances et droits qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt et un et vingt deux de l'ilet numéro quarante sept, borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, sur un plan déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire. Lesquels dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds six lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de la veuve et les enfants de A. B. Griswold, par acte passé le 5 septembre 1885 par devant Félix J. Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant un montant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due se montant à la somme de sept cent cinquante dollars, étant le montant de trente billets de vingt cinq dollars chacun, en date du 5 septembre 1885, tirés par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, payables successivement de mois en mois, et tout ce qui était dû et qui n'a pas été payé, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du 5 septembre 1885, ensemble avec 10 pour cent sur le dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, ainsi que les frais, charges et la vente dans cette affaire, et les taxes d'Etat et de ville dues sur cette propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement de trente-huit billets pour la somme de vingt-cinq dollars chacun, tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, en date du 5 septembre 1885 et payables successivement de mois en mois de trente-quatre à soixante onze mois après leur date (5 septembre 1885), avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, etc., garanti par privilège de vendeur, hypothèque sur la dite propriété pour le montant de la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 5 septembre 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte original relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24 31 août 7 14 21 25

Succession de Jacob Beisel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,247—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Régina Kohlmann, veuve de Jacob Beisel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,

A douze mois de crédit, sans limite,

—de—

l'emplacement et des Appareils de L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY,

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 13 août 1888, à 2 heures P. M., à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de souche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, contenus dans les bâtisses, sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

1° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés; le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entoutage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884, de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100), par an, payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. T. Dugazon à Alexandre Smith & Co. sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc. que contiennent les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux ci-dessus décrits doivent être offerts et vendus en bloc.

Conditions—Cette enchère étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée définitivement au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un bon avec garantie suffisante et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale et privilège sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant le montant des annonces, des honoraires du shérif, des honoraires du greffier, etc., savoir environ cinq cents dollars ($500).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Nota—**Comme les propriétés ci-dessus décrites et les baux seront vendus en bloc, les personnes désirant s'en rendre acquéreurs peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.**
1er août—1 4 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux (2) lots de terre avec améliorations, etc., situés dans [illegible] Bourbon [illegible] Canal de Dessèchement [illegible] rue St Louis [illegible]

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le [illegible] district de cette ville dans l'ilet [illegible] par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le canal de Dessèchement [illegible] No 3 [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe dans l'ilet borné par les deux dites rues et les rues Jackson et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

H. Groebel & Cie., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 10,625—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme le lot numéro vingt quatre et ilet numéro dix-sept sur un plan par Bourgerol voyer, en date du 27 avril 1831, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. Pollock ancien notaire en cette ville le 13 février 1832, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente trois pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Philip de cent vingt pieds, au pied américain. Etant la même propriété que Henry Groebel a acquise de David W. Lamos, par un acte passé pardevant W. J. Castell, anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Groebel en date du 10 avril 1886, payable le 10 avril 1889, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500) sans intérêt jusqu'à cette date, mais portant intérêt ce huit pour cent par an à partir de cette date, garanti par hypothèque sur la dite propriété, conformément à l'acte fait pardevant A. Reto, Jr., notaire, le 10 avril 1886, et le reste comptant. L'acquéreur assumera, en sus de son enchère, les taxes d'Etat et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23, sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard,

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs. Louise E. Lauti et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard**, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite et dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant, ensemble, quatre cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des Etats-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsoudet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomine Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans le 31me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des aliénations de la dite paroisse St. Bernard, dans le livre No 14, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.

Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière après la vente qui y aura lieu et à ses propres frais, la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantés par lui. Le taureau et la mule le comptant sur les lieux.

E. E. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St-Bernard.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Actions et Bons.

Succession de Joseph H. Oglesby, —No 23,261.—

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteurs—Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 14 août 1888, à midi, à la Bourse d'encan des Encanteurs No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 31 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Cent vingt-cinq actions du fonds capital de la Louisiana National Bank, valeur au pair, $100.

Quatre bons du St Charles Hotel Co., de $1000 chacun.

Conditions—Comptant avant transfert.
3 août—3, 9, 14.

Propriété de valeur A Shreveport.

Succession de A. W. Bosworth.

No. 15,484.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, MARDI, 21 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 juillet 1888, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous:

Le cinquième indivis (1/5) de deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Shreveport, paroisse Caddo, Etat de la Louisiane; les dits lots étant situés dans le block 63 et bornés à l'ouest par la propriété de la Compagnie de Glace Consolidée, à l'est par la propriété de la Compagnie de Chemin de Fer New Orleans Pacific, au sud par le Bayou Cross et au nord par une allée; les dits lots ayant une façade sur l'allée de quarante pieds chacun, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, vers le Bayou Cross à une distance, de 175 pieds, plus ou moins, jusqu'à ce qu'ils atteignent le dit bayou.

Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreurs, par devant N. B. Trist, notaire.
21 juil—21 28 août 4 11 18 21

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White vs Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant trente pieds français de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150, avec un grand magasin au rez-de-chaussée, cour, remise et cuisine, avec lieux d'aisances, citerne, hydrant, etc.; au second étage deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et [illegible] au second étage.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an et datés à la date de la dite adjudication portant un intérêt de 8 pour cent par an. [illegible]

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire.
[illegible]

Propriété Améliorée

—DE LA—

PLUS GRANDE VALEUR

—DANS LE—

Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude désigné par la lettre A d'après un plan dressé par P. A. d'Hémécourt, [illegible] 1888, le dit lot mesure 47 pieds [illegible]

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec [illegible] chambres et [illegible]

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt [illegible]

Acte de vente pardevant J. E. Mentier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de et conformément au même ordre, à 10 heures A. M. précises le samedi 4 août 1888 au No 151 rue Quartier entre St Claude et Remparts il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc. d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Schweitzer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 3,564.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 juillet 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montegut, Chartres, St Ferdinand et Peters, mesurant 51 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Montegut, sur 155 pieds de profondeur et face à la rue de Chartres, le tout plus ou moins borné du côté de la rue Peters par une rue courte appelée rue Première, et sur le côté vers la rue St Ferdinand par la propriété du New Orleans & North Eastern R. R. Co.

Conditions—Le prix de l'adjudication payable tout comptant, ou un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et ensuite jusqu'à paiement à huit pour cent, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

Les taxes de 1888 devront être divisées au prorata entre le vendeur et l'acquéreur, et avec toutes les autres clauses et stipulations usuelles.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilot No 678, borné par les rues Claiborne, Lisardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, et touchent et mesurent le tout ensemble comme suit: 8 avec Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lisardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne, et cent treize (113) pieds quatre pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot No 680, borné par les rues Lisardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lisardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisances.
Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et de fournir un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Contenu d'une pharmacie.

John B. Schmith vs. Philippe Bourpa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,461—Par consentement des parties, il sera vendu LUNDI, 6 août 1888, à 11 heures, au local coin des rues Carondelet et Poydras, le contenu d'une pharmacie de première classe, étagères, fontaine de soda, comptoirs, drogues, vitrines, etc.
STEPHEN J. DERBES, encanteur.
3 août au 6 inclus.

PAR JAS F. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur—Bureau: Rotonde et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris par le Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur ensemble **avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1.7.14.21.28—4août

PAR HOEY & O'CONNOR.

La Résidence élégante

—et les—

Terrains spacieux

de feu le Dr John F. Beugnot

No 255 rue Esplanade,

Encoignure Derbigny,

—ET—

Les maisons en briques à deux étages, No 120 rue Orléans et les Nos 171, 173 et 175 rue St-Claude.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

Joseph S. F. Beugnot vs Mme Marguerite Wogan et als.—Nos 23,676 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 3 juillet 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° La résidence élégante et les terrains No 255 rue Esplanade dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Derbigny, Kerlerec et Claiborne.

La résidence est attrayante et complète, étant de construction moderne, avec grands corridors et de grandes galeries, salons spacieux, salle à manger, bibliothèque et office, un grand nombre de chambres à coucher spacieuses dans la bâtisse principale et celle du fond.

Cette propriété a été construite il y a moins de 6 ans avec les meilleurs matériaux et est en parfait état.

Les terrains qui sont admirablement disposés, comprennent ils terrains mesurant 64 pieds de face à la rue Esplanade avec une profondeur et une façade sur la rue Derbigny de 233 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis 100 pieds sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Claiborne puis sur une ligne de fond parallèle à la rue Derbigny et courant vers la rue Esplanade de 133 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Derbigny de 36 pieds puis sur une ligne perpendiculaire à et courant vers la rue Esplanade, mesurant 130 pieds.

2° Les quatre résidences en briques à deux étages désignées par les Nos 120 rue Orléans et 171, 173 et 175 rue St Claude, ce dernier numéro formant l'encoignure des dites rues—L'ilet des rues St Pierre et Tremé.

Le terrain mesure 53 pieds sur la rue St Claude, sur une profondeur et une façade sur la rue Orléans de 120 pieds. Cette propriété est louée à des locataires permanents qui les louent payant promptement.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance du prix d'adjudication à un crédit de un et deux ans représentée par des billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente devront renfermer la clause d'assurance des bâtisses par le propriétaire jusqu'à la date de paiement des dits billets et le transfert de la police comme sécurité additionnelle, les frais d'avocat de [illegible] en cas de procédure pour le recouvrement des dits billets des acquéreurs, et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Edgar Grima, notaire.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété pour commerce et résidence.

Nos 101 et 103 rue Espagne, coin Bourgogne.

Succession de Martin Hoey.

No 24,369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans date le 18 juillet 1888 dans la succession de Martin Hoey, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante décrite ci-dessous à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Espagne, Poète et Grande Hommes; le dit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue Craps ou Bourgogne sur une profondeur et face à la rue Espagne de 80 pieds et forme l'encoignure des dites rues Craps ou Bourgogne et Espagne.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage No 101 rue Espagne formant l'encoignure et servant comme épicerie et un cottage double désigné par le No 103 rue Espagne ayant de chaque côté 3 chambres, 3 cabinets et galerie avec une résidence en bois à deux étages dans le fond, avant de chaque côté une cuisine et une chambre pour domestique, gaz partout et deux grandes citernes.

Conditions de la vente—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par hypothèque et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus de son adjudication de toutes les taxes d'1888 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de meubles, No 370 rue Decatur, 3me District.

Succession de Henry Barklage et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,532.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—LUNDI, 13 août 1888, à 10 heures et demie A. M., au local No 370 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 30 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les marchandises appartenant à la dite succession comprenant un assortiment général de meubles ordinaires et médium, tels que meubles de chambre à coucher, bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, tables, chaises, berceuses, sideboards, garde-mangers, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 juil—31 août 4 11 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 4me District.

Sur la rue Liberty, entre Troisième et Quatrième.

Succession de Mme Julia Mooney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,400.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 1er septembre 1888, à 11 1/2 h a. m., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 21 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 331 qui est borné par les rues Liberté, Troisième, Howard et Quatrième, et désigné comme lot No 23 du dit ilet. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage contenant quatre chambres, une citerne et lieux d'aisance double.
Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication, deux billets à recevoir tirés par la défunte à son ordre et par elle endossés datés Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1888, chacun pour la somme de deux cents dollars, payables respectivement à un et deux ans avec la clause "or carrier," par W. O. Hart notaire, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 21 janvier 1888, en vertu duquel la défunte avait acheté ladite propriété, et dans lequel pour assurer le paiement desdits billets, un droit de vendeur et privilège du vendeur ont été retenus sur la dite propriété. Le paiement desdits billets ayant été renvoyé au 22 mars 1891, avec un intérêt de 8 0/0 par an annuellement. L'acquéreur assumant en sus de l'adjudication les taxes dues et exigibles l'année courante.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
26 juil—26—août 4.11.18 25

CHEMISES!!

Si avant tout, vous vous souciez de votre bien-être, achetez vos Chemises et votre linge de dessous chez

GUÉBLÉ

A LA CHEMISERIE PARISIENNE

Elles sont supérieures à tout autre marque et sont vendues à des prix modérés.

Magasin, No 9 & 11, rue St-Charles (ci-devant 127 rue du Canal).

Fabrique: No 68 RUE ST-LOUIS. NLLE-ORLÉANS.

15 mai—dim, jeu—3m

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tous 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50,506 [illegible]. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.

M. Aronstein,	A. M. Agelasta,
F. Albante,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Baybi & Co,	Dr. J. Bordes,
W. E. Bell,	W. R. Bell, administ'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balloo,	Bernier & DeBuest,
L. Baboleb,	F. Belden,
J. Branden,	F. Brecu,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	B. Beltran,
C. Borbe,	B. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Bordoupt,
Samuel Bandera,	Commagere & Lambert,
James D. Coleman,	F. Galloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Care,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	F. Chase,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Conrard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Labazaiere,
Mme Louis De Galla,	P. Duchemin,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Bulzer Hart & Co.,
Dominique Dodz,	George Degan,
O. Doucet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Duvallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliot,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. R. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. J. Fernandes,	A. Fasin,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Frinour,
Father & Gougenheim,	G. E. Finalay,
Mme Gust. Fourrade,	Joseph Grossheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Aliez,
T. Generelly,	A. Greenby,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Geidenbow & Kelly,	Mme Arecia Guvand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gardel,
M. J. Hasell & Co,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George Hoy, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hebert,
Marx Israel,	Inman Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co.,	J. M. Justinian,
S. Jabreas,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kepding & Co.,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Lemmont,
Joseph Larrien,	E. Laplace,
M. Lemasco,	K. Lavanson,
C. L. Hote & Co.,	La Equit. Life Ins. Co.,
Edward Lisch,	Lang & Bertheimer,
Labocisse & Lisle,	Mme J. B. Leprete Suc.,
T. Lafon,	La Iée Manufact. Co.,
G. A. Lanaux,	Peter Lanin,
E. Montenac & Co.,	Charles Manson,
A. J. Montero,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Marsten, Succ. de	J. Manard,
Philip McCabe,	T. Mestais,
Lucien Maillo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bernille Navetta,
Norton & Ilen,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co.,	H. D. Ogden, exécuteur,
S. Pablo,	S. R. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Préfaits & Bockmann,
A. Petite,	Pathias, Swenson & Co.,
H. Pedarre,	S. S. Packard,
A. Pabuchu,	E. Pifet,
P. Pons,	Planters Cotton Press,
A. Quintz Fils,	E. Ratteau,
E. Roger & Co.,	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna [illegible],
J. C. Sacrazin,	William [illegible]son,
O. Schmidt,	[illegible]
Sirasse,	Southern Lime Culture Assn.,
S. [illegible],	Schwarber & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sureko,
Smith & Co.,	Schneider & Zuberbier,
F. Sandbo,	J. Siegfried & Co.,
D. H. Stuart,	S. Seabury,
J. B. Sarah Schuller,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewart,	F. Soublet,
Mme M. E.,	C. B. Singleton,
E. F. Schmiedecke,	Alfred Shaw,
H. N. Sorra,	F. Samsmith fils,
Nicholas Th.,	E. A. Terrebonne,
A. Treson,	M. M. Todd & Co.,
Samuel M. Todd,	M. A. Tyson,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
M. Vertier,	Jean A. Vizeu,
Philip Vellone,	François Vourai,
Philip Wagner,	Adolph Weltz,
Wm. Whan, Succ. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wegener,	E. E. White,
R. L. Zell & Co.,	M. A. Zappata &

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,633, Division D—A. Capitou vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire A. Capitou soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ambroise Lapice, notaire en cette ville, le MERCREDI 5me jour de septembre 1888 à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Maxime Queyrouze Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle Orléans, 1er août 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 août—3 au 5 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Harvey Cree vs. ses créanciers—No 24,558—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harvey Cree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. H. Downing, notaire, en cette ville en son bureau No 29 rue du Canal, le JEUDI 23ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient et sont suspendues, et que W. E. Richardson, E., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
20 juil—20 30—août 15 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ord'onné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour procéder en considération et délibérer sur l'application de Charles F. Roeling tout en répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3 au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Poplon vs ses créanciers—No 20,939—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Poplon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel T. Dujan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.
Nouvelle Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
20 juil—31 au 22 août

VENTES PAR LE CONSTABLE

H. Coleman contre Mme Dauney.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 10,739—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 3ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite et dessous, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER.
Constable de la Deuxième Cour de Cité la Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31 août 3

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat le même jour, quatre cent soixante huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 c ats	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-dix huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars et 62 cents	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires pendant l'année échue le 31 décembre 1887 en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux divisions aux différents offices de la paroisse d'Orléans y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880 trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars et 09 cents	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans ayant titres au dit fonds cent mille deux cent quarante un dollars et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 cent trois mille quatre cent trente-six dollars et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles et fait apposer le Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge ce [illegible] jour de janvier A. D. 1888.

(L. S.)

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars A. D. 1888 le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a requis l'Exécutif de cet Etat d'émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine à ces stations.

Tous les vaisseaux et chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains ou étrangers ou des Antilles, seront soumis aux conditions de l'infection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports qui sont infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui de quelque port qu'ils viennent sont infectés c'est à dire ont eu ce qu'on a eu à leur bord la fièvre jaune, le choléra ou quelque autre maladie contagieuse ou contagieuse au moment de leur arrivée ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1ère classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure sans autre détention de navire ou du personnel qu'il ne sera nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sauf à se soumettre aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la saturation quarantaine avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être ou qui peuvent le devenir plus tard seront soumis à la saturation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine ainsi que pour l'inspection et la désinfection des navires sera en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires arrivant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine aux différentes stations de l'Etat seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements et décrets, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(L. S.) En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce 4me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-huit.

S. D. McENERY
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en calor.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agent et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenés qu'ils se départent autant que possible des bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une nature délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer aussi loin que possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.
7 avril

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement. Ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

103........Rue Conti........103

5juin—Dim

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, contenant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES......73